



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 14/02/2017  
Reçu en préfecture le 14/02/2017  
Affiché le 14 FEV. 2017  
ID : 056-215601626-20170209-DB20170210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Jeudi 9 février 2017

**FESTIVAL PECHEURS DU MONDE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine YVON, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Serge LECUYER à David DREGOIRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Martine YVON

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 04**

DIRECTION CULTURE

n° 10

**FESTIVAL PECHEURS DU MONDE**

Rapporteur : Claudie Le Bihan

L'association « Pêcheurs du monde » met en place du 13 au 19 mars 2017 la 9<sup>ème</sup> édition du Festival pêcheurs du monde.

La ville de Ploemeur accueillera dans ce cadre une projection et une exposition.

En dehors de la période du festival, d'autres actions partenariales pourront se mettre en place en fonction d'opportunités ou de thématiques particulières communes.

Une convention passée entre la ville et l'association « Pêcheurs du monde » permet de définir les engagements respectifs des parties prenantes.

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 25 janvier 2017 et de la commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 27 janvier ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

➤ **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Délibération adoptée à L'UNANIMITE

Yolande Allanik ne participe pas au vote

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Donan LOAS,  
Maire



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

14 FEV. 2017

ID : 056-215601626-20170209-DB20170210-DE

Ploemeur, le

SERVICE CULTUREL

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE LES SOUSSIGNES

L'association Pêcheurs du Monde, représentée par Alain Le SANN, président, 50 cours de Chazelles  
56 100 LORIENT

Et

La Ville de PLOEMEUR, représentée par Monsieur Ronan LOAS, Maire, 1 rue des écoles CS 10 067  
56274 PLOEMEUR CEDEX

### Objet de la convention

L'association organise chaque année un festival international de films « pêcheurs du monde ». permettant de faire découvrir les communautés de pêcheurs du monde entier en favorisant les échanges et rencontres.

Dans le cadre de ce festival, la Ville de PLOEMEUR s'engage à accueillir la projection d'un film sur une date déterminée en accord entre la ville et l'association ainsi que divers événements qui pourrait y être associés telle que des expositions, animations sur le marché etc....

En dehors de la période du festival, d'autres actions partenariales pourront se mettre en place en fonction d'opportunités ou de thématiques particulières communes.

### Engagements respectifs

Engagement de la ville : la ville mettra à disposition à titre gracieux la salle Port-Blanc et le matériel disponible. Les techniciens de la salle assureront la projection.

Par ailleurs, elle s'engage à faire apparaître cet événement sur les divers supports de communication (magazine, site internet, réseaux sociaux...).

Une subvention de 1000€ sera attribuée dans ce cadre.

Engagement de l'association « pêcheurs du monde » : l'association s'engage à indiquer le soutien de la ville par la présence du logotype sur les différents documents de communication.

### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

14 FEV. 2017

ID : 056-215601626-20170209-DB20170210-DE

Le versement de la subvention s'effectuera après le vote du budget primitif et délibération du conseil municipal.

Cette convention est établie pour 3 ans et prend pleinement effet au 1er janvier 2017.

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention à la date anniversaire par l'une des parties avec respect d'un préavis d'un mois.

Fait à PLOEMEUR, le

« Lu et approuvé »

Alain LE SANN

Président du festival

« Lu et approuvé »

Ronan LOAS

Maire

## Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

## Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex